



nationalité française par droit du sol

Par **rebiha**, le **14/08/2010** à **14:00**

j ai mon ami qui est né en france en 1955 et qui est reparti en algérie vers l âge de 7 ou ans peut il prétendre à la nationalité français par droit du sol

Par **Domil**, le **14/08/2010** à **14:04**

Non.

Les Algériens nés avant le 1er janvier 1963 ont perdu la nationalité française collectivement et sont réputés ne jamais l'avoir eue.

Il n'y a que ceux

- qui étaient Français de statut civil de droit commun
 - qui ont fait la déclaration de reconnaissance de la nationalité française
- qui sont restés Français

PS : Tous les Algériens nés en Algérie, avant 1963 sont nés en France. L'Algérie n'était pas une colonie, c'était un département